

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS885

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« et la concernant »

les mots :

« qui la concernent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.